

MÉMOIRE

Sujet : Ligne Hydro électrique
Québec – New Hampshire

Alain Paquette

Louise Gary

[REDACTED] (Johnville)

Martinville JOB 2A0

[REDACTED]

[REDACTED]

MÉMOIRE

1. Courte présentation de la personne

Depuis 2010, nous sommes propriétaires d'une résidence située sur un terrain boisé de plus ou moins 60 acres dans la banlieue de Sherbrooke, adjacent au parc Écoforestier de Johnville et d'un quartier résidentiel d'une soixantaine de maisons. La propriété possède un beau ruisseau, ainsi qu'un petit lac naturel. Nous avons choisi cet emplacement pour la beauté des lieux, une retraite bien méritée après plus de 37 ans sur le marché du travail. Une première ligne de transport d'Hydro Québec traverse déjà la propriété depuis une trentaine d'années. A l'époque, aucun aménagement n'avait été fait. Les herbes envahissantes (phragmites et nerprun) ainsi que d'autres plantes ont colonisé le terrain. Des fossés aménagés par Hydro Québec à la tête d'un ruisseau dans une tourbière à l'entrée de notre terrain, ont conduit des sédiments de tourbe dans le bassin versant en grande quantité et continuent de le faire. (Étude Hydro Québec en cours) Donc la venue d'une deuxième ligne électrique, sans aménagement, ne ferait qu'aggraver cette situation.

2. Brève explication de l'intérêt porté au projet

Suite à l'évidence qu'une deuxième ligne de transport d'Hydro Québec sera construite côte à côte avec la ligne existante sur notre propriété, et entendu qu'Hydro Québec n'entend pas l'enfouir pour des raisons économiques (contrairement à ce qu'il le fait sur le côté américain) notre intérêt est d'aménager le territoire de façon durable et de minimiser le plus possible les impacts environnementaux. Nous avons entrepris des recherches, consulté différentes personnes : biologistes, forestiers et autres professionnels. Tous, en sommes venus à un plan d'aménagement qui serait acceptable. Malgré tout ce travail, aucune entente a été possible avec Hydro Québec. Il est difficile pour un simple propriétaire de faire valoir ses préoccupations environnementales. Nous nous sentons dans cette situation, dépourvus de moyens.

3. Opinions sur l'ensemble du projet suite à la recommandation d'experts

Voici l'aménagement que nous proposons :

- a) Installer une clôture avec barrière le long de la route.

But : Pour arrêter toute circulation de vtt, motocross et véhicules de style Jeep et améliorer la quiétude des lieux. Ceci profitera à tous les voisins dont le parc Écoforestier de Johnville

b) Mise en culture de l'emprise avec drainage.

But : Valoriser le terrain qui serait non cultivé, laissé en friche, améliorer le paysage et ne plus avoir besoin de contrôler la végétation sous les lignes

c) Installer des passages fauniques. (Définition : voir annexe à la fin du document)

Sur notre terrain, des fossés traversent à chaque extrémité de l'emprise d'Hydro Québec.

But : Installer sur les côtés des fossés des bandes fauniques, permettant le passage de la petite et grande faune, car la distance dégagée sera de 103 mètres. Permettre aux arbustes de la bande faunique d'ombrager les fossés (tête d'un ruisseau). Filtrer l'eau et ralentir le débit. Couper la progression des plantes envahissantes Nerprun, Phragmites et autres, par cette barrière végétale. Améliorer la vue, soit diminuer l'effet

de dévastation visuelle en coupant le corridor visuel de bandes végétales.

d) Installation de bassins de rétention ou autres obstacles dans les fossés.

But : Ralentir le débit des fossés et le déplacement des sédiments (tourbe) par différents obstacles installés dans les fossés.
(Étude commandée par Hydro Québec en cours).

e) Nettoyer les sédiments.

But : Enlever les sédiments accumulés à la tête du lac.

G) Installer des ponceaux ou ponts sur les fossés d'Hydro Québec à l'extrémité du terrain.

- But : Permettre l'accès au terrain au propriétaire ou usager

4. Les préoccupations liées au projet et notre conclusion.

En Estrie, la beauté des paysages et la valorisation des terrains sont aussi importantes que dans le New

Hampshire. Des propositions d'aménagement durable sont proposés à Hydro Québec. Par contre, comme tous les petits propriétaires concernés, nos moyens pour faire respecter nos droits sont très limités face à une importante organisation comme Hydro Québec qui détient les moyens et l'expérience.

Nous demandons donc au BAPE ou au ministère, de ne pas donner son aval au projet de la ligne Québec – New Hampshire, tant et aussi longtemps qu'aucune entente ne sera conclue entre les propriétaires et Hydro Québec.

Notre crainte est que la question budgétaire soit plus importante pour Hydro Québec que de valoriser et aménager le territoire de façon durable. Également, ayant investi dans cette propriété comme un projet de retraite et l'héritage pour notre descendance, nous sommes très inquiets de voir sa valorisation diminuée sans compensation, ni mesures correctrices adéquates.

Nous avons effectivement eu 4 rencontres avec des représentants d'Hydro Québec, la plupart du temps à notre demande. Voici un résumé des rencontres :

A) 21 juin 2016 Visite du terrain avec M. Louis Lesage représentant d'Hydro Québec.

But : exposer nos préoccupations concernant l'aménagement de la zone d'emprise.

B) 20 juillet 2016 Visite avec M. Louise Lesage et M. Paquet représentant de la firme mandatée par Hydro Québec.

But : Comprendre le déplacement des sédiments dans le ruisseau et fossés

C) 15 août 2016 Visite de M. Paquet et d'un autre expert.

But : pour l'étude en cours des sédiments

D) 21 septembre 2016 Visite de M. Lesage, Mme Tanguay et M. Paquet d'H.Q. et à notre demande M. Stéphane Tanguay biologiste de Nature Canton l'est.

But : Échanger sur l'aménagement de l'emprise.

Suite à ces quatre rencontres, personne d'Hydro Québec, n'a pris d'engagement pour quelques aménagements que ce soient pour notre propriété.

En 2016, il n'est plus acceptable qu'Hydro Québec construise une 2ème ligne électrique de transport (pour exportation seulement), en ne mettant pas en œuvre tous les moyens pour minimiser son empreinte écologique. En rasant la forêt sur 103 mètres de large sans rien planter ou semer et laissant le terrain en friche, favorisant les plantes envahissantes à se propager, laissant un décor pitoyable.

Alain Paquette et Louise Gary

Définition d'un passage faunique :

Classé sous : Développement durable, passage a faune, grande faune

Un passage a faune est un aménagement destiné à permettre le passage des animaux à travers un obstacle artificiel comme une, soute, une voie ferrée ou un barrage.

En fonction des espèces visées, la conception des passages a faune diffère. Ceux pour les amphibiens sont de petites canalisations sous les routes (crapauduc ou batrachoduc), d'autre, pour les poissons migrateurs, sont des torrents artificiels (passe à poisson) et, enfin, des passerelles végétalisées permettent à la grande et la petite faune de traverser les autoroutes.

L'objectif de ces passages a faune est de rétablir la connectivité d'un continuum écologique en restaurant des corridors biologiques et de couloirs écologiques....Les corridors écologiques sont un élément essentiel de la conservation biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Sans leur connectivité, un très grand nombre d'espèces ne disposeraient pas de l'ensemble des habitats nécessaires à leurs cycles vitaux (reproduction, croissance, refuge, etc.) et seraient condamnées à la disparition a plus ou moins brève échéance.

Par ailleurs, les échanges entre milieux sont un facteur de résilience majeur. Ils permettent ainsi qu'un milieu perturbé (incendie, crue...) soit recolonisé rapidement par les espèces des milieux environnants.

*L'ensemble des corridors écologiques et des milieux qu'ils connectent forme un continuum écologique pour ce type de milieu et les espèces inféodées. C'est pour ces raisons que les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité mettent l'accent sur les échanges entre milieux et non plus uniquement sur la création de sanctuaires préservés mais clos et isolés.**

** Extrait du site www.futura-sciences.com*